



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 25 - Participation à une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le bassin versant de la Loue

Participation à une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le bassin versant de la Loue

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

La rivière Loue est une des 5 ressources de la Ville de Besançon pour son alimentation en eau potable. Bien que la rivière soit globalement de bonne qualité et que la station de traitement ait été modernisée, l'objectif d'une amélioration de cette qualité reste un enjeu admis et porté par l'ensemble des acteurs du territoire. A ce titre, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Doubs Haute-Loue préconise des mesures de réduction des pollutions industrielles.

Le Syndicat Mixte de la Loue (SMIX Loue), en partenariat avec le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHAD), la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCI Doubs) et l'Agence de l'Eau ont engagé une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire concerné et, la Ville de Besançon ainsi que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, principales collectivités utilisatrices de la Loue en tant que ressource en eau potable, ont été sollicités pour participer à ce programme.

L'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue, similaire au programme «Préventox» porté sur le territoire bisontin et sa périphérie en matière de réduction des pollutions toxiques, est portée par le SMIX Loue, le SMMAHAD, la CCI Doubs et l'Agence de l'Eau. Prévue sur 2017 et 2018, elle comporte les 4 axes principaux suivants :

- Réduction des pollutions toxiques, par la réalisation de diagnostics chez les industriels et la réalisation de travaux
- Connaissances complémentaires et suivi des pollutions toxiques, sur les réseaux d'assainissement et la rivière
- Régularisation administrative des rejets non domestiques, par l'établissement de conventions et autorisations de rejet des industriels
- Valorisation et communication.

Le SMIX Loue participe notamment par la mise à disposition de moyens humains et matériels. Sa contribution globale sur la durée de l'opération est évaluée à 116 070 € bénéficiant d'un taux d'aide de 50 % de l'Agence de l'Eau.

La convention de partenariat proposée (ci-jointe) précise la participation attendue de la Ville de Besançon :

- Au niveau financier : contribution à hauteur de 20 % du solde à charge du SMIX Loue soit une dépense estimée à 11 607 €, dont le montant sera prélevé sur la ligne 67.6743.36100,
- Au niveau pilotage : participation au comité de pilotage qui se réunira a minima 1 fois par an, et dont l'animation et le secrétariat seront assurés par le SMIX Loue.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les termes de la convention proposée ci-jointe,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Loue.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



contrôle de légalité